

VIGNETTES de STATIONNEMENT



Tarifs

Annuelle : 60 €

Mensuelle : 20 €

Véhicules hybrides : annuelle 30 €

Véhicules électriques : gratuit

- Il est obligatoire de **coller les vignettes** de stationnement à l'intérieur du pare-brise (côté passager au-dessus de l'assurance) de votre véhicule.
- En cas de perte d'une vignette, **aucun duplicata ne sera délivré.**
- Toute contestation devra être adressée par lettre recommandée à :

LA CIOTAT

Rond-Point des Messageries Maritimes

B.P 161

13600 LA CIOTAT

Modalités & Conditions

Jours d'ouverture et horaires du secrétariat vente des vignettes

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15

Rond-point des Messageries Maritimes 04 42 83 89 00

Documents administratifs originaux à fournir pour bénéficier d'une vignette :

- Avis d'imposition ou Taxe Foncière ou Taxe d'habitation (La plus récente)
- Carte grise du véhicule
- Carte nationale d'identité

Pour les nouveaux résidents locataires :

- Bail de location + assurance maison (originaux)

Pour les nouveaux résidents propriétaires :

- Acte notarié + assurance maison (originaux)

Pour les Entreprises :

- (Originaux) Kbis + carte grise + Chèque d'entreprise +
- Pour les employés : Contrat de travail + Attestation de l'employeur + carte grise + n° de Téléphone

Mode de règlements :

- Espèces ou chèques à l'ordre de Régie du stationnement payant de La Ciotat.

Avertissement : A coller côté passager au-dessus de l'assurance.

Avec ou sans vignette de stationnement le temps d'arrêt sur la **ZONE BLEUE** est limité à **1 heure**.

Merci de prendre un ticket a l'horodateur.

Le nom figurant sur la carte grise doit correspondre au nom des papiers présentés.